

Sapeur-Pompier

- 1/ Vidéo
- 2/ Présentation du métier
- 3/ Formation nécessaire
- 4/ Accès au métier
- 5/ Critères d'engagement



1/ Vidéo



Cliquez sur la photo pour visionner la vidéo

Des accidents de la route aux incendies, en passant par les interventions domestiques, les pompiers sont sur tous les fronts

[RETOUR](#)



2/ Présentation du métier

En quoi consiste ce métier

De la prise en charge des accidentés de la route à la lutte contre les incendies, en passant par les interventions auprès de particuliers, à domicile ou sur l'espace public, le sapeur-pompier est sur de nombreux fronts. Son champ d'action ne cesse d'ailleurs de s'étendre : il n'est pas rare de voir un pompier lutter contre une pollution d'origine chimique. Évacuer les personnes en danger, installer un périmètre de sécurité autour d'un accident, administrer les premiers soins aux blessés : pas de routine puisque chaque intervention est différente. Et le rythme est trépidant, en particulier dans les grandes villes où l'on enregistre parfois des appels très rapprochés.



Plus qu'un métier, il faut parler de vocation, qui exige don de soi, altruisme, sens du devoir et des responsabilités. La plupart des sapeurs-pompiers sont fonctionnaires territoriaux. Les marins-pompiers de Marseille sont des militaires de la Marine nationale et les sapeurs-pompiers de Paris des militaires de l'armée de terre.

[RETOUR](#)

3/ Formation nécessaire

Les formations et les diplômes

Sapeur-pompier professionnel non officier : concours externe pour les titulaires du DNB ou d'un CAP. Les sapeurs-pompiers volontaires ou jeunes sapeurs-pompiers justifiant de 3 ans d'activité professionnelle sont recrutés sur concours externe sans condition de diplôme. Sapeur-pompier professionnel officier : de bac + 2 (pour le concours externe de lieutenant) à bac + 3 (pour le concours externe de capitaine). À l'issue des concours, formation à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers. Marins-pompiers de Marseille, sapeurs-pompiers de Paris et sapeurs-sauveteurs d'une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile : recrutement sans diplôme ou jusqu'à bac + 5.

Concours



[RETOUR](#)

4/ Salaires

A la BSPP : 1 750 € net mensuel pour un sapeur célibataire sans charge de famille. Le pompier professionnel, au sein des SDIS, dispose d'un traitement dont le montant est fonction de son grade et de son échelon (entre 1 600 € et 4 460 € brut par mois + indemnités : heures supplémentaires, prime de qualification etc..). Dans le privé, le pompier professionnel émarge aux environs de 2 300 € brut mensuel. Le sapeur pompier volontaire est indemnisé (entre 8€/heure et 12€/heure environ selon le grade)



[RETOUR](#)

5/ Critères d'engagement

Critères d'engagement

Age :

Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et d'au plus 60 ans. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez recueillir l'accord écrit de vos parents ou de votre tuteur. Vous devez signer votre premier engagement avant l'âge de 56 ans.

Aptitude physique :

Vous devez avoir une condition physique compatible avec une activité opérationnelle qui sera vérifiée à l'occasion d'une visite médicale de recrutement.

Situation au regard du service national :

Vous devez être en position régulière au regard des obligations des services nationaux.

Situation au regard de la citoyenneté :

Vous devez disposer de vos droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.



[RETOUR](#)